

COMMUNE D'URRUGNE CIMETIERE DE SOCOA

LEGENDE

- Emplacement bâti
- Emplacement en pleine terre
- Emplacement en terre non matérialisé
- Emplacement projeté disponible 1.60 / 2.40
- Emplacement concédé non occupé 1.60 / 2.40
- Limite de carrés



URRUGNE	64
SOCOA	ITV INTERVENTION
ATC	PR
TOPO	ELABOR
MAJ	ELABOR
MAJT	AFR
MAJD	OE
LIV	JPB
16/05/2024	
PLAN FIN DE PROCEDURE	
ECHELLE 1/100	

A titre indicatif :

- Ouverture de caveau visible par le dessus
- Ouverture de caveau frontale

Emplacement justifiable d'une Procédure de reprise

AVIS MUNICIPAL

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
LISTE DEFINITIVE DES CONCESSIONS CONSTATEES
A L'ETAT VISUEL D'ABANDON

Le Maire de la commune d'URRUGNE (64122)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants ;

Considérant les premiers procès-verbaux dressés le 24 septembre 2020,

AVISE

Que l'état visuel de l'état d'abandon des concessions listées ci-après a été constaté par un 2nd et dernier procès-verbal dressé par l'autorité municipale, après transport sur les lieux, le **09 juillet 2024 dans le cimetière de Socoa** :

EMPLACEMENT / SEPULTURE <small>(Format : N° Cimetière / N° Carre / N° Emplacement)</small>	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
3 - CARRE 2 - 10	29/04/1958	BOCHE Marcel	- FAMILLE BOCHE
3 - CARRE 2 - 65	21/10/1981	PRUVOST Georges	- FAMILLE PRUVOST - PRUVOST Georges - 25/03/1993

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires sus-indiqués ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien sont invités à rétablir la concession en bon état de propreté et/ou de solidité dans un délai maximum de UN (1) mois ; faute de quoi, la commune procédera à la reprise des terrains, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, aux portes du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

Dressé à URRUGNE, le 10 juillet 2024

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)

ARAMENDI Philippe

